ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 26 septembre 2013 — N° 74

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant les Journées de la culture.

_____

M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration concernant les 72es Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités.

_____

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant le 65e anniversaire du Patro de Jonquière.

_____

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner les 35 ans du Centre d'éducation de base dans l'Outaouais.

_____

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Caroline Gosselin et au projet de la Ferme Héritage Miner.

_____

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Paul Dussault.

_____

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant la pauvreté et l'exclusion sociale.

_____

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant le 35e anniversaire du Concours hippique de la ville de Lévis.

_____

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration concernant le 25e anniversaire du P'tit Bonheur de Saint-Camille.

_____

Mme Hivon (Joliette) fait une déclaration concernant la Journée mondiale des sourds.

_____

À 9 h 58, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 09.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Le plan stratégique 2012-2015 du Centre de services partagés du Québec;
(Dépôt n° 998-20130926)

Le rapport annuel 2012-2013 de la Société immobilière du Québec;
(Dépôt n° 999-20130926)

Le rapport d'activités 2012-2013 d'Infrastructure Québec.
(Dépôt n° 1000-20130926)

_____

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 de la Fondation de la faune du Québec;
(Dépôt n° 1001-20130926)

Le rapport annuel 2012-2013 du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James;
(Dépôt n° 1002-20130926)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
(Dépôt n° 1003-20130926)

_____

Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de l'Office des personnes handicapées du Québec.

(Dépôt n° 1004-20130926)

M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de l'Institut national de santé publique du Québec;

(Dépôt n° 1005-20130926)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 du Commissaire à la santé et au bien-être;

(Dépôt n° 1006-20130926)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;

(Dépôt n° 1007-20130926)

Le rapport annuel 2012-2013 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;

(Dépôt n° 1008-20130926)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

(Dépôt n° 1009-20130926)

Dépôts de rapports de commissions

M. Pelletier (Rimouski), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 24 et 25 septembre 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois.

(Dépôt n° 1010-20130926)

Dépôts de pétitions

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 157 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement de la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour le personnel de soutien.

(Dépôt n° 1011-20130926)

_____

Mme Trudel (Charlesbourg) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 218 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité et l'utilisation du site du Jardin zoologique du Québec.

(Dépôt n° 1012-20130926)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant la demande de subvention pour une salle de spectacle à Repentigny sont déposés :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 4 643 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme St-Pierre (Acadie);

(Dépôt n° 1013-20130926)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 4 637 citoyens et citoyennes du Québec, par M. McKay (Repentigny).

(Dépôt n° 1014-20130926)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Trudel (Charlesbourg) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 208 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité et l'utilisation du site du Jardin zoologique du Québec.

(Dépôt n° 1015-20130926)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Roy (Montarville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 632 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la demande de subvention pour une salle de spectacle à Repentigny.

(Dépôt n° 1016-20130926)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président rend sa décision relative à la question de droit ou de privilège soulevée par le leader du deuxième groupe d'opposition le 14 juin 2013 par laquelle il soutient qu'un outrage au Parlement aurait été commis par le président-directeur général de la Fondation du CHUM, M. Ékram Antoine Rabbat. Ce dernier aurait porté atteinte aux droits de l'Assemblée en rendant un témoignage faux ou incomplet devant la Commission de la santé et des services sociaux, le 11 juin 2013, contrevenant ainsi à l'article 55(2) de la *Loi sur l'Assemblée nationale*.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Lorsqu'une question de privilège est soulevée, le rôle de la présidence n'est pas de déterminer s'il y a eu ou non violation mais plutôt de vérifier si les faits invoqués constituent, à première vue, une violation de droit ou de privilège ou, en l'espèce, un outrage au Parlement.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission de la santé et des services sociaux a procédé à l'audition de M. Rabbat le 11 juin 2013. Le témoignage de ce dernier portait principalement sur la possible participation de la Fondation du CHUM à une rémunération additionnelle de 30 000 $ allouée au directeur général du CHUM.

Lors de son témoignage devant la Commission, M. Rabbat a affirmé catégoriquement, à plusieurs reprises, ne pas être au courant que le montant sollicité auprès de la Fondation pouvait être utilisé pour bonifier la rémunération du directeur général du CHUM. Or, le lendemain de ce témoignage, la Commission a reçu des documents démontrant que cette possibilité était évoquée dans un échange de courriels auxquels M. Rabbat était partie. Sur la base de ces documents, la Commission a constaté, dans son rapport déposé à l'Assemblée, que certaines des informations transmises entraient en contradiction avec les témoignages entendus.

Les réponses données par M. Rabbat lors de son témoignage laissent croire qu'il n'était aucunement au courant des discussions entourant la rémunération additionnelle du directeur général du CHUM. Or, il appert des faits qui sont soumis à la présidence qu'il aurait eu accès à des informations qui lui permettaient de savoir que l'Université de Montréal souhaitait obtenir une contribution de la Fondation et que celle-ci pouvait servir à bonifier la rémunération du directeur général du CHUM.

Dans l'exécution des mandats qui leur sont confiés, les commissions doivent pouvoir compter sur une collaboration pleine et entière des gens qui participent à leurs travaux. Les témoins ont l'obligation de dire la vérité et de donner des versions des faits qui sont complètes.

Comme les faits qui sont soumis au soutien de la question de droit ou de privilège peuvent soulever un doute quant à la véracité du témoignage de M. Rabbat, la présidence doit déclarer la question de privilège recevable à première vue.

Cela dit, la présidence en profite pour préciser l'état du droit parlementaire applicable concernant le second paragraphe de l'article 55 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*. Peu importe la manière dont les personnes sont amenées à rendre un témoignage devant une commission, sur simple invitation ou par une assignation formelle à comparaître, il n'en demeure pas moins que, lorsqu'elles participent aux travaux parlementaires, les personnes ont le devoir de collaborer pleinement et de dire la vérité. Il faut donc retenir que le fait de fournir des réponses fausses ou incomplètes aux questions posées par des députés constitue, à première vue, une entrave à l'exercice des fonctions de l'Assemblée de même qu'une atteinte à son autorité et à sa dignité.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Blais (Saint-Henri−Sainte-Anne) dépose :

> Copie d'une lettre, en date du 5 juillet 2013, transmise par l'exécutif du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4723, signée par M. Benoit Piché, président de la section, Mme Lyne Masson, vice-présidente, Mme Nathalie Horth, trésorière et secrétaire générale, Mme Johane Harell, agente en santé et sécurité au travail et directrice, et M. José Cacérès, vice-président, concernant les coupures, les abolitions importantes de personnels d'environ 30 postes d'infirmières et la réorganisation des soins.
>
> (Dépôt n° 1017-20130926)

M. le Président entend les commentaires additionnels de la part des leaders des trois groupes parlementaires, à la suite de la question de directive soulevée lors de la séance du 24 septembre 2013 par M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, et qu'il avait prise en délibéré, concernant la deuxième question complémentaire de M. Dubé (Lévis) qu'il n'a pu poser lors de la séance du 19 septembre 2013 en raison de la fin de la période de questions et de réponses.

M. le président prend la question en délibéré.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy (Arthabaska), conjointement avec Mme Maltais, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Vallée (Gatineau) et Mme David (Gouin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale dénonce la tenue de concours de mini-miss au Québec;
>
> QU'elle dénonce l'hypersexualisation des jeunes filles et encourage toute initiative visant à sensibiliser ces dernières aux dangers du culte de la beauté, de la minceur et de l'apparence.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

———————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides), conjointement avec Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Roy (Montarville) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale profite de la tenue de la Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école, qui se déroulera du 30 septembre au 4 octobre 2013, pour souligner l'importance des initiatives visant à faire de l'école un endroit accueillant et sécuritaire pour tous les élèves.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

———————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charlebois (Soulanges), conjointement avec M. Bérubé, ministre délégué au Tourisme, Mme Trudel (Charlesbourg) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du tourisme célébrée depuis 1980, à l'initiative de l'Organisation mondiale du tourisme. C'est la date du 27 septembre qui a été retenue, marquant ainsi l'anniversaire de l'adoption des statuts de l'Organisation mondiale du tourisme en 1970;

QU'elle reconnaisse cette occasion de prendre conscience de l'importance du tourisme du point de vue social, culturel, économique;

QU'elle félicite tout particulièrement les acteurs du milieu, ce qui représente 30 000 entreprises et quelques 400 000 emplois à travers la province;

QU'elle fasse ressortir l'apport essentiel de l'industrie touristique au développement économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 43, Loi sur les mines;

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur l'économie sociale;

— la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie.

Mme Poirier, première vice-présidente, donne les avis suivants :

— la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail préparatoire dans le cadre de l'audition de la présidente-directrice générale du Conseil de gestion de l'assurance parentale et de l'examen du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'assurance parentale; puis en séance publique afin de procéder à l'audition de la présidente-directrice générale du Conseil de gestion de l'assurance parentale; et enfin, en séance de travail afin de déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations de la Commission;

— la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de déterminer les modalités reliées au mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 4 octobre 2013, M. Paradis (Brome-Missisquoi) s'adressera à M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le bulletin désastreux du gouvernement péquiste en matière de gestion des finances publiques ».

_____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 41 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 41 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 12 h 55, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'au 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 10 et 11 juin 2013, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de la gestion du Centre hospitalier de l'Université de Montréal par l'actuel directeur général. Ce rapport contient 5 recommandations.

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 51 minutes 18 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 45 minutes 36 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 6 secondes sont allouées au 2e groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 16 h 36, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Les travaux reprennent à 18 h 02.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. Lisée, ministre responsable de la région de Montréal, portant sur le sujet suivant : « Les coupures dans les infrastructures du gouvernement péquiste qui fera payer l'annonce de la ligne bleue par les contribuables ». M. Gaudreault, ministre des Transports, remplace le ministre responsable de la région de Montréal pour ce débat.

_____

À 18 h 15, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 1er octobre 2013, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON